

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 093-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2015.RRGR.312

Déposée le: 16.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Rügsegger (Riggisberg, UDC) (porte-parole)
Schlup (Schüpfen, UDC)
Augstburger (Gerzensee, UDC)
Iseli (Zwieselberg, UDC)
Knutti (Weissenburg, UDC)
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)
Rösti (Kandersteg, UDC)

Cosignataires: 9

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 19.03.2015

N° d'ACE: 594/2015 du 13 mai 2015
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Adaptation des étables des domaines agricoles de Rütli et de Hondrich

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Faire en sorte que les études nécessaires soient menées en 2015 pour que les infrastructures des inforamas de Rütli et de Hondrich vouées à la détention des bovins puissent être adaptées aux nécessités de l'enseignement pratique.
2. Prévoir les ressources nécessaires dans le plan d'investissement de 2016 pour que les travaux de construction ou de transformation puissent débuter en 2017 au plus tard.
3. Mener l'étude de projet en concertation avec l'OIC, l'OSP et l'OAN.

Développement :

L'agriculture est en pleine mutation, de même que ses équipements techniques dans tous les domaines. Il est donc essentiel d'utiliser des équipements à la pointe de la technologie, du point de vue de la rentabilité et aussi de l'efficacité des ressources. Pour satisfaire aux exigences du marché, des autorités politiques et des consommateurs et consommatrices, les futurs agriculteurs et agricultrices doivent être formés sur des équipements et des infrastructures modernes.

Or, l'étable de l'inforama de Rütli, construite en 1972/73, ne correspond plus depuis longtemps à ce cahier des charges. Elle n'est en particulier plus conforme aux règles sur la protection des animaux imposées aux nouvelles constructions. Les étables de Hondrich ne valent guère mieux.

Ces deux domaines agricoles doivent pouvoir de nouveau servir d'exemple à l'agriculture. Il est donc urgent de mener les travaux d'étude pour pouvoir procéder aux adaptations nécessaires. Les fermiers étant tenus de mettre leur infrastructure (végétaux, animaux et machines) à disposition pour l'enseignement, il est logique que les infrastructures cantonales doivent être modernes et respecter les bases légales.

Les autorités politiques et le public demandent beaucoup à l'agriculture. Quoi de plus normal dans ces conditions d'investir dans l'infrastructure destinée à la formation de la prochaine génération d'agriculteurs et d'agricultrices.

Motivation de l'urgence :

L'urgence est dictée par les délais transitoires fixés à fin 2015 par le Service vétérinaire cantonal pour le respect des règles sur la protection des animaux.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif sait qu'il devient de plus en plus urgent d'intervenir concernant les étables à stabulation entravée des domaines agricoles de Rütli et de Hondrich. C'est la raison pour laquelle les travaux nécessaires seront menés en priorité.

L'étable de l'inforama de Rütli à Zollikofen sera reconstruite entre 2015 et 2017 pour permettre une stabulation libre des bovins. La planification débutera cette année encore ; l'approbation du crédit de réalisation relèvera finalement de la compétence du Grand Conseil. L'affaire est inscrite par tranches dans le programme d'investissement du canton. Les utilisateurs cantonaux, l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle, l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN)/inforama ainsi que d'autres organisations partenaires (p. ex. l'Université de Berne et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires) sont associés à la planification et à l'organisation du projet afin que ce dernier puisse être élaboré de manière à répondre aux besoins des animaux et de l'enseignement.

Concernant l'étable de Hondrich, les études préliminaires sont en cours, raison pour laquelle les mesures en matière de construction qui devront éventuellement être prises par le canton ne sont pas encore définies. Dès que les besoins en termes de construction seront déterminés, le projet pourra être inscrit dans le programme d'investissement du canton, l'objectif étant de le réaliser dans les meilleurs délais possibles.

Au Grand Conseil